

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1859

25 septembre 2009

SOMMAIRE

Allegheny Technologies Holdings S.à r.l.	89190	Hostendia S.A.	89190
Apollo CTN S.à r.l.	89228	International Century Corporation S.A., SPF	89208
Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.	89202	International Trademarks S.A.	89232
Assurpro S.à r.l.	89206	Itron Luxembourg	89195
Atlantic Trans-National S.A.	89213	Ivefi S.A.	89189
Audit-Gestion-Management Luxembourg	89197	JAS Worldwide	89210
Black & Decker Asia Manufacturing Hol- dings 2 S.à r.l.	89191	J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund	89189
Blue Sky SPV 1 S.à r.l.	89190	Kamayama Technologies S.A.	89196
Brighton International Luxembourg S.à r.l.	89229	La Surveillance Luxembourgeoise S.A. ...	89195
Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l.	89208	Leather Venture S.A.	89189
cK - Comptabilité & Fiscalité S. à r. l.	89197	Luxaviation Holding Company	89215
Codafra S.à r.l.	89196	Luxaviation S.A.	89208
den DEKKER GmbH	89198	Moe S.à r.l.	89187
Emerald S.A.	89188	NBG Luxembourg Holding S.A.	89198
Entreprise de Construction François et Jean Agnes Sàrl	89187	Nexialus Automation S.à r.l.	89228
Esaf International Management	89191	Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l.	89195
Eschtari S.A.	89198	Pipolo Invest s.à r.l.	89229
Européenne de Techniques et de Gestion S.A.	89186	Primafina S.A.	89226
Fidelia Sàrl	89196	Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l.	89203
Flor Da Moda Lux S.à r.l.	89187	Rameau S.A.	89186
Foncier & Participations S.A.	89227	Rylux S.A.	89197
Fondation Francois-Elisabeth	89219	Samart S.A.	89197
Fondation Francois-Elisabeth	89220	SE Group S.A.	89188
Fondation Francois-Elisabeth	89225	Sibgrave Holding S.A.	89227
Glimo	89187	Société Luxembourgeoise de Développe- ment S.A.	89214
Global Bull Invest S.A.	89203	Solsticium S.A.	89224
Griffin Investments Partners Holding S.à r.l.	89215	Sub Albion S.à r.l.	89227
GVP Immobilier	89226	Valentina S.A.	89221
Hbl International Holdings S.à r.l.	89189	VizPar GP SA	89188
		Wiarg International Holding S.A.	89186
		Wiarg International Holding S.A.	89186
		WP LuxCo II S.à r.l.	89230

Wiarg International Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FIN-CONTROLE S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2009101167/13.

(090120912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Européenne de Techniques et de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 113.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113021/10.

(090135731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Wiarg International Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FIN-CONTROLE S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2009101166/13.

(090120914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Rameau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 88.365.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des décisions prises
par l'actionnaire unique le 26 août 2009*

Sur base des éléments en sa possession, l'actionnaire unique décide de clôturer la liquidation de la société.

L'actionnaire unique décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans auprès de la société GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., en abrégé «Fiduciaire G.M.S. S.A.», ayant son siège social actuel au 32, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009113970/18.

(090136940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Glimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 106.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIMO SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009113943/12.

(090136849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Flor Da Moda Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLOR DA MODA LUX SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009113944/12.

(090136846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Entreprise de Construction François et Jean Agnes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 2, Impasse avenue Salenty.
R.C.S. Luxembourg B 94.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION FRANCOIS ET JEAN AGNES SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009113945/12.

(090136844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Moe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 96.441.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 21 août 2009, enregistré à Grevenmacher, en date du 21 août 2009, Relation GRE/2009/3006,

- que la dissolution anticipée de la société anonyme "MOE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 96.441, a été prononcée par l'associé unique Monsieur Mats ERIKSSON, company director, demeurant à 56, Kungsgatan, SE-641 36 Katrineholm, avec effet immédiat,

- que les livres et documents sociaux sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 25 août 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009113988/18.

(090137100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Emerald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 juillet 2009

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire MEVEA S.à.r.l. ayant son siège social 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg venant à échéance, l'assemblée décide de le reconduire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009114113/16.

(090137880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

SE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2620 Luxembourg, 8, rue Joseph Tockert.
R.C.S. Luxembourg B 117.010.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 juillet 2009:

Les actionnaires décident de nommer l'administrateur-délégué M. Arthur Vanhoutte, demeurant au 13, rue Archimedesstraat, B-8400 Oostende, comme gérant technique de la société en complément de sa fonction d'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société.

Il est expressément décidé que Monsieur Vanhoutte est désormais l'unique administrateur-délégué de la société.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

Arthur Vanhoutte, administrateur-délégué et gérant technique, signature individuelle

Samuli Vuorenhela, administrateur, signature collective de deux administrateurs

Peter Vanhoorne, administrateur, signature collective de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009114111/20.

(090137836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

VizPar GP SA, Société Anonyme.

Capital social: AUD 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 139.414.

EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 21 août 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- Le renouvellement des mandats de M. Jacques Boton, M. Vincent de Rycke, M. Rodolphe d'Oultremont et de M. Verheyden en tant qu'administrateurs de la société pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

- Le renouvellement du mandat de Ernest & Young comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009114166/18.

(090137617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 65.038.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114163/10.

(090137113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Ivefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.894.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IVEFI S.A., Société Anonyme

Régis MEISTER / Yves CACCLIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009114164/12.

(090137110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Leather Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.324.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009114165/13.

(090137140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

HBI International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.249,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.166.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 25 août 2009:

1. La démission du gérant de catégorie A, Monsieur James Maxwell, a été acceptée avec effet au 14 août 2009.
2. Subséquemment, la personne suivante a été nommée en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 14 août 2009:
 - Monsieur Chad L. Keller, né au Kentucky le 9 septembre 1969, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1000, East Hanes Mill Road, NC-27105 Winston Salem, North Carolina, Etats-Unis d'Amérique.

Son mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009114130/19.

(090137416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Hostendia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 61.449.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège de la Société sous rubrique est désormais à inscrire au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009114131/13.

(090137417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Allegheny Technologies Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 119.641.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 21 août 2009:

1. La démission des gérants de catégorie B, Monsieur Georges Deitz et Madame Sonja Linz, a été acceptée avec effet immédiat.

2. Subséquemment, les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants de catégorie B, avec effet immédiat:

- Monsieur Alain Lam, né le 28 février 1969 à Rose Hill, Ile Maurice, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Bruno Bernaerts, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Leur mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009114132/22.

(090137422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Blue Sky SPV 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 146.571.

Extrait du contrat de cession de parts daté du 26 août 2009

Il résulte d'un contrat de cession de parts daté du 26 août 2009, avec effet rétroactif au 25 août 2009 la décision suivante:

Blue Sky Global Funds SIF, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, agissant pour le compte de son sous-fonds Blue Sky Global Funds SIF - Blue Sky Senior Home Property Fund a cédé à Blue Sky Holding 2 S.à r.l. 12.000 parts sociales d'une valeur de GBP 1,00 chacune qu'elle détenait dans la Société.

L'associé unique de la Société est désormais, par conséquent, Blue Sky Holding 2 S.à r.l. détenant 12.000 parts sociales d'une valeur de GBP 1,00 chacune, et ce depuis le 25 août 2009.

Fait à Luxembourg le 28 août 2009.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2009114118/19.

(090137398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Esaf International Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2009

- Les mandats d'Administrateurs de M. Pedro Luis FARIA ARAUJO DE ALMEIDA E COSTA, Director de ESAF - Espirito Santo Activos Financeiros SGPS, S.A., demeurant professionnellement au 41, Av. Alvares Cabral, P-1250-015 LISBON, M. Rafik FISCHER, Head of Operations à la KBL European Private Bankers S.A. (anciennement KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise), demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, M. Fernando FONSECA CRISTINO COELHO, Chief Executive Officer de ESAF - Espirito Santo Activos Financeiros SGPS, S.A., demeurant professionnellement au 41, Av. Alvares Cabral, P-1250-015 LISBON, M. Rameschandra KAKOO, Head of Compliance, Risk and Audit Department de ESAF - Espirito Santo Activos Financeiros SGPS, S.A., demeurant professionnellement au 41, Av. Alvares Cabral, P-1250-015 LISBON sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de KPMG Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, 31, Allée Sheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2009115847/25.

(090138536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 191.727,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.802.

In the year two thousand nine, the fifth of August, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 2 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 33, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), incorporated on 17 July 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Black & Decker Global Holdings S.à r.l. a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 33, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 171,727 (one hundred and seventy-one thousand seven hundred and twenty-seven United States Dollars) by way of creation and issue of 171,727 (one hundred and seventy-one thousand seven hundred and twenty-seven) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar);

3. Subscription and payment to the unit capital increase specified under item 2. above by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash;

4. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the unit capital increase;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued units in the unit register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 171,727 (one hundred and seventy-one thousand seven hundred and twenty-seven United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of 191,727 (one hundred and ninety-one thousand seven hundred and twenty-seven United States Dollars) by way of the creation and issuance of 171,727 (one hundred and seventy-one thousand seven hundred and twenty-seven) shares of the Company with a par value of USD 1 (one United States Dollar), and the Meeting hereby issues such new shares (the New Shares).

Third resolution - Subscription and Payment

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Black & Decker Global Holdings S.à.r.l. declares to (i) subscribe to 171,727 (one hundred and seventy-one thousand seven hundred and twenty-seven) shares to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of an amount equal to USD 171,727 (one hundred and seventy-one thousand seven hundred and twenty-seven United States Dollars) (the Contribution in Cash) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of the Contribution in Cash was at the free disposal of the Company, evidence of the availability of the subscription amount on the bank account of the Company has been given.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the share holdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
Black & Decker Global Holdings S.à.r.l.	191,727
Total of shares:	191,727

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred and ninety-one thousand seven hundred and twenty seven United States Dollars (USD 191,727), represented by one hundred and ninety-one thousand seven hundred and twenty seven (191,727) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share each."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the new share of the Company to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des

Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq août, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch/Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée le 17 juillet 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Black & Decker Global Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et immatriculée (l'Associé Unique),

ci-après représentée par M. Olivier Too, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 171.727 USD (cent soixante et onze mille sept cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de l'émission de 171.727 (cent soixante et onze mille sept cent vingt-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique);
3. Souscription et paiement en espèces de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus;
4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société;
5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises; et
6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 171.727 USD (cent soixante et onze mille sept cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 191.727 USD (cent quatre vingt onze mille sept cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de l'émission de

171.727 (cent soixante et onze mille sept cent vingt-sept) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) et l'Assemblée émet ces nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Black & Decker Global Holdings S.à.r.l. déclare (i) souscrire à 171.727 (cent soixante et onze mille sept cent vingt-sept) parts sociales à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en espèces du montant en 171.727 USD (cent soixante et onze mille sept cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport en Espèces), qui sera attribué au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant total de l'Apport en Espèces était à l'entière disponibilité de la Société, la preuve confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société a été fournie.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales
Black & Decker Global Holdings S.à.r.l.	191.727
Total de parts sociales:	191.727

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre vingt onze mille sept cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (191.727 USD) représenté par cent quatre vingt onze mille sept cent vingt-sept (191.727) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission de la part sociale de la Société à auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Too, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 août 2009. Relation: EAC/2009/9712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009118326/191.

(090142127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Itron Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.455.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.022.

—
Extract of the sole shareholder's resolution dated June 15th, 2009

- Mr. Christian Kubitzka resigned from his mandate as Manager with immediate effect.
- Mr. Guillaume du Bessey de Contenson, born on May 16th, 1969 in Paris, professionally residing at 480/18, Avenue Louise, B-1050 Brussels is appointed as Manager in his replacement. His mandate will be unlimited.

Luxembourg, June 15th, 2009.

Certified as a true copy

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2009

- Monsieur Christian Kubitzka démissionne de son mandat de gérant.
- Monsieur Guillaume du Bessey de Contenson, né le 16 mai 1969 à Paris, résidant professionnellement 480/18, Avenue Louise, B-1150 Bruxelles, est nommé gérant en son remplacement. Son mandat aura une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Certifié conforme

Pour ITRON LUXEMBOURG

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009115850/23.

(090138516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.577.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON KATHARINENSTRASSE HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117163/13.

(090138518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

La Surveillance Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.320.

—
Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2009

3^e Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Romain THILLENS à la fonction de Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.
Pour LA SURVEILLANCE LUXEMBOURGEOISE S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2009115786/18.

(090138654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Codafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.112.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.824.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 25 avril 2008 de la société Codafra, S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Réélection des Gérants suivants avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 30 novembre 2007:

Gérants A:

- Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy et inscrit auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro 9098;
- Mutua (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy et inscrit auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B41471;

Gérant B:

- Mrs Franca Conti, née le 21 avril 1959 à Carrara, Italie et résidant à 1-20122 Carrara, 9, Via Giovanni Pascali.

2. Election d'un nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 30 novembre 2007:

- CLERC S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et inscrit auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B92376.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Codafra S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A
Signature

Référence de publication: 2009115779/28.

(090138593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Fidelia Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 91.660.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009114245/12.

(090137241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Kamayama Technologies S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.769.

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, dénonce avec effet immédiat, le siège de la société KAMAYAMA TECHNOLOGIES S.A., qui était à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour Hoogewerf & Cie

Agent Domicilataire

Signatures

Référence de publication: 2009114257/14.

(090137555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Rylux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 27 août 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Claude Lebrun, Mme Yvonne Van Coppenolle et Mme Yolande Rosy démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Daniel Lebrun démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 août 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour Rylux S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009114258/24.

(090137758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

cK - Comptabilité & Fiscalité S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6467 Echternach, 8, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 119.890.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114259/10.

(090137671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Audit-Gestion-Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 107.506.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114269/10.

(090137527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Samart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 101.391.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114271/10.

(090137518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Eschtari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 58.273.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114275/10.

(090137514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

den DEKKER GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 26.358.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114277/10.

(090137321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

NBG Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.459.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of NBG LUXEMBOURG HOLDING S.A. (the "Company" or "NBG Luxembourg"), a "Société Anonyme Holding" with its registered office at 16, boulevard Royal, in L-2449 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed of Maître Franck BADEN, notary residing in Luxembourg, on 27th March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 343 on the 10th May 2001.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Franck BADEN, notary residing in Luxembourg, on 15th November 2002, published in the Mémorial n° 1803, on 19th December 2002.

The Meeting was presided by Mr Claude BOUILLON, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Perrine MARECHAL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appointed as scrutineer Mr Alexandre HECKLEN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present and the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list initialled "ne varietur" by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. According to Article 10 of the coordinated Articles of Incorporation dated December 23rd, 2002 of NBG Luxembourg, all of the shares being represented at the present extraordinary general meeting and the shareholders stating that they have been informed of the agenda of this Extraordinary General Meeting, no notice had to be sent to the shareholders by registered mail to convene this meeting.

III. It appears from the attendance list that 100% of the capital is present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the item of its agenda.

IV. The merger proposal, the special reports on the merger proposal prepared by the auditors of the Company and of NBG Luxfinance Holding SA, the reports of the directors of the Company and of NBG Luxfinance Holding SA., the financial reports containing the audited annual accounts of the last three accounting years of the Company and of NBG Luxfinance Holding SA., were available for inspection to the shareholders of the Company and of NBG Luxfinance Holding SA, from May 29th 2009 at the registered offices of the Company and of NBG Luxfinance Holding SA.

V. The purpose of the merger is, inter alia, to allow NBG Luxembourg to manage UCITS authorised according to the Directive 85/611/EEC and other UCIs which are not covered by such Directive.

The merger of NBG Luxfinance Holding SA with NBG Luxembourg will in consequence authorise economy of scale of the costs for each company.

The merger will also enable NBG Luxembourg to have a more efficient risk management supervision on the funds promoted by NBG Group.

VI. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

Approval of the merger of NBG Luxfinance Holding SA, a "Société Anonyme Holding", having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, into NBG Luxembourg, and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the board of directors of the Company explaining and justifying the merger proposal published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on May 29th, 2009 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg;

(ii) the audited reports prescribed by article 266 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, prepared by Deloitte S.A.;

1. to approve more specifically the merger as detailed in the merger proposal;
2. to determine 30 June 2009 as the effective date of the merger (hereafter the "Effective Date");
3. to decide that on the Effective Date of the merger, the assets and liabilities (the "Assets") of NBG Luxfinance Holding SA, will be automatically transferred to NBG Luxembourg as follows:
4. to increase the subscribed capital of NBG Luxembourg Holding SA as consideration of the contribution of the entire property of NBG Luxfinance Holding SA, in accordance with the exchange rate specified in the merger proposal as approved;
5. to take note that, as a result of the merger, NBG Luxfinance be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed, the Meeting approves the following resolution at a majority of 75 shares voting in favour:

First resolution

The shareholders resolve to approve the proposed merger of NBG Luxfinance Holding SA into NBG Luxembourg.

Second resolution

The shareholders resolve to approve more specifically the conditions of the merger as described in the merger proposal. The shareholders decide to approve the Statement and Report of the auditor as appointed by the boards of directors of NBG Luxembourg, referred to in article 266 of the Luxembourg Companies Act.

This report drawn up by Deloitte SA, Luxembourg, Réviseur d'Entreprises, concluded as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- the valuation methods adopted for the determination of the exchange ratio are not adequate and their relative importance is not appropriate in the circumstances.
- The exchange ratio adopted in the draft merger plan is not fair and reasonable."

This report will remain here annexed.

Third resolution

The shareholders resolve to determine 30 June 2009 after close of business as the Effective Date of the merger.

Fourth resolution

The shareholders decide to approve the allocation, on the Effective Date, of the assets and liabilities (the "Assets") of NBG Luxfinance Holding SA into shares of NBG Luxembourg as follows:

Merger of NBG Luxfinance Holding SA	into NBG Luxembourg
1 share	0,52481932 share

As consideration of the contribution of the net assets by the merged entity the meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of 39,000 EUR and by the issue of 39 new shares with a par value of 1,000 EUR each, to

be subscribed by the shareholders of NBG Luxfinance, in accordance with the exchange rate specified in the Merger Proposal as approved.

In consequence Article 5 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at one hundred fourteen thousand (EUR 114.000.-) represented by one thousand fourteen (114) shares of one thousand Euros (EUR 1.000.-) each."

Fifth resolution

As a consequence of this increase the new capital of NBG Luxembourg will amount to 114,000 EUR divided as follows:

108 shares held by National Bank of Greece SA

6 shares held by NBG Asset Management MFMC

Further to the merger, fractional shares have been noticed.

Sixth resolution

The shareholders resolve to decide that on the Effective Date, NBG Luxembourg will issue to the shareholders of the NBG Luxfinance Holding SA, shares of NBG Luxembourg as described above. The number of shares issued will be determined on the basis of the last audited annual reports as of December 31st, 2008 of NBG Luxfinance Holding SA and NBG Luxembourg.

Seventh resolution

The shareholders take note that, as a result of the merger, the NBG Luxfinance Holding SA shall be wound up on the Effective Date and all its shares be cancelled.

The undersigned notary declares, in compliance with article 271(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, that he has verified and certifies the accomplishment and the legality of the measures incumbent upon the merging companies and of the merger proposal.

There being no further item on the agenda, the Meeting was then closed and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed together with us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente juin.

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de NBG LUXEMBOURG HOLDING S.A. (la "Société" ou "NBG Luxembourg"), société anonyme holding ayant son siège social à 16, boulevard Royal, à Luxembourg, constituée à Luxembourg par acte notarié de Maître Franck BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), n° 343, le 10 mai 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par un acte de Maître Franck BADEN, alors notaire résident à Luxembourg, en date du 15 novembre 2002, publié au Mémorial n°1803 en date du 19 décembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Mr Claude BOUILLON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Perrine MARECHAL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mr Alexandre HECKLEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste signée "ne varietur" par les membres du bureau demeure jointe à l'original du présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Selon l'article 10 des statuts coordonnés au 23 décembre 2002 de NBG Luxembourg, tous les actionnaires étant présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, et affirmant avoir été informés de l'ordre du

jour de cette Assemblée, il n'a pas été nécessaire de convoquer les actionnaires nominatifs par lettre recommandée à cette Assemblée.

III. Il résulte de la liste de présence que 100% du capital est présent ou représenté à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. Le projet de fusion, les rapports spéciaux préparés par les réviseurs de la Société et de NBG Luxfinance Holding SA, les rapports des conseils d'administration de la Société et de NBG Luxfinance Holding SA, les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des trois dernières années sociales de la Société et de NBG Luxfinance Holding SA, étaient disponibles pour les actionnaires de la Société et de NBG Luxfinance Holding SA depuis le 29 mai 2009 aux sièges sociaux de la Société et de NBG Luxfinance Holding SA.

V. Le but de la fusion est, entre autres, de permettre à NBG Luxembourg de gérer des OPCVM conformes à la Directive 85/611/CEE ainsi que d'autres OPC qui ne sont pas repris sous cette Directive.

La fusion de NBG Luxfinance Holding SA avec NBG Luxembourg permettra ainsi de faire des économies d'échelle pour chacune des sociétés.

La fusion permettra en outre à NBG Luxembourg d'avoir une supervision plus efficiente de la gestion des risques des fonds promus par le groupe NBG.

VI. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approbation de la fusion par absorption de NBG Luxfinance Holding SA, une société anonyme holding ayant son siège social à 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dans NBG Luxembourg, et plus spécifiquement, après avoir entendu:

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 29 mai 2009 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ii) les rapports révisés prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparés par Deloitte S.A.;

1. approuver plus spécifiquement la fusion telle que détaillée dans le projet de fusion;
2. fixer la date effective de la fusion au 30 juin 2009 (ci-après la "Date Effective");
3. décider qu'à la Date Effective de la fusion, l'actif et le passif (les "Avoirs") des compartiments de NBG Luxfinance Holding SA seront transmis de plein droit à NBG Luxembourg;
4. augmenter le capital souscrit de NBG Luxfinance Holding SA en rémunération de l'apport du patrimoine intégral de NBG Luxfinance Holding SA, conformément au rapport d'échange spécifié dans le projet de fusion tel qu'approuvé;
5. prendre acte du fait que suite à la fusion, NBG Luxfinance Holding SA cessera d'exister à la Date Effective et que toutes ses actions seront annulées.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu les rapports des conseils d'administration de la Société et des réviseurs mentionnés dans l'ordre du jour, lesquels resteront annexés au présent acte, l'Assemblée approuve les résolutions ci-après à une majorité de 75 actions votant en faveur de la résolution:

Première résolution

Les actionnaires décident d'approuver la fusion par absorption proposée de NBG Luxfinance Holding SA dans NBG Luxembourg.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'approuver plus spécifiquement les conditions de la fusion telle que décrites dans le projet de fusion. Les actionnaires décident d'approuver l'exposé et le rapport du réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration de NBG Luxembourg, tel que prévu par l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Ce rapport établi par Deloitte SA, à Luxembourg conclut comme suit:

"Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas rencontré d'éléments remettant en cause le fait que:

- les méthodes d'évaluation utilisées ne sont pas en adéquation en la circonstance,
- que le ratio d'échange ainsi calculé n'est pas conforme au projet."

Ce rapport restera ci-annexé.

Troisième résolution

Les actionnaires fixent le 30 juin 2009, à la fermeture des bureaux, comme Date Effective de la fusion.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'approuver la transmission de plein droit à la Date Effective de l'actif et du passif ("les Avoirs") des actions de NBG Luxfinance Holding SA aux actions de NBG Luxembourg comme suit:

Fusion de NBG Luxfinance Holding SA
1 action

dans NBG Luxembourg
0,52481932 action

En rémunération de l'apport de l'intégralité de son patrimoine par l'entité absorbée par fusion, les actionnaires décident d'augmenter le capital social de NBG Luxembourg à concurrence d'un montant de 39.000 EUR par l'émission de 39 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR chacune, à souscrire par les actionnaires de NBG Luxfinance, conformément au rapport d'échange spécifié dans le projet de fusion tel qu'approuvé.

En conséquence l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivant:

"Art. 5. Le capital social est fixé à cent quatorze mille Euros (EUR 114.000.-) représenté par cent quatorze (114) actions de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune."

Cinquième résolution

En conséquence de cette augmentation de capital, le nouveau capital social de NBG Luxembourg s'élèvera à 114.000 EUR réparti comme suit:

- 108 actions détenues par National Bank of Greece
- 6 actions détenues par NBG Asset Management MFMC

Suite à la fusion, des rompus d'actions ont été constatés.

Sixième résolution

Les actionnaires décident qu'au jour de la Date Effective, NBG Luxembourg émettra en faveur des actionnaires de NBG Luxfinance Holding SA des actions de NBG Luxembourg, tel que décrit ci-avant. Le nombre d'actions émises sera déterminé sur la base des derniers rapports annuels audités au 31 décembre 2008 de NBG Luxfinance Holding SA et NBG Luxembourg.

Septième résolution

Les actionnaires prennent acte du fait que suite à la fusion, la NBG Luxfinance Holding SA cessera d'exister à la Date Effective et que ses actions seront annulées.

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début du document.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. BOUILLON, P. MARECHAL, A. HECKLEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26108. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009114713/232.

(090138249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.825.

Extrait des décisions

prises par l'associée unique en date du 27 août 2009

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28/08/2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009114704/18.

(090137375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.987.

Par résolutions signées en date du 24 août 2009, les associés ont pris la décision suivante:

- Nomination d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114706/13.

(090137381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Global Bull Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 147.886.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant à L-1940 Luxembourg, 167, route de Longwy;
- 2.- Monsieur Herbert GROSSMANN, docteur en droit, demeurant à L-2443 Senningerberg, 75, rue des Romains.

Ici représentés par Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "GLOBAL BULL INVEST S.A.".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont au porteur.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1.- Miguel REYNDERS	99 actions
2.- Herbert GROSSMANN	1 action
TOTAL:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:
 - Herbert GROSSMANN, docteur en droit, 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg;
 - Dominique FONTAINE, employé privé, 53, Square de la Lys, Boîte 7, B-6700 Arlon (Belgique);
 - Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:
la société STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.L., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. GOFFINET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34467. Reçu soixante-quinze euros (75.- euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009114710/163.

(090138061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Assurpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 147.885.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, employé privé, demeurant à L-9421 Vianden, 2B, rue Moench-kelterhaus.
2. Madame Georgina Maria FERNANDES ISABEL, employée privée, demeurant à L-3377 Leudelange, 49, rue de la Gare.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "ASSURPRO S.à r.l".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT QUATRE (124) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, prédit,	50 parts
2.- Madame Georgina Maria FERNANDES ISABEL, prédite,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les futurs associés déclarent et reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité, lequel état après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée, générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, prèdit.

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Georgina Maria FERNANDES ISABEL, prèdite.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RAMOS MARTINS DE SOUSA; FERNANDES ISABEL, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9314. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009114726/94.

(090138006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.528.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.342.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009114679/13.

(090137579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

International Century Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009114680/13.

(090137588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Luxaviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg, Cargo Centre West.

R.C.S. Luxembourg B 139.535.

L'an deux mil neuf, le douze août.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXAVIATION S.A.", une société anonyme ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg, Cargo Center West, Bâtiment B (3ème étage), L-1110 Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 du 12 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés par acte notarié du 26 mars 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 854 du 21 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick HANSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Romina LEIBOFF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de LUXAVIATION S.A. d'un montant de 2.500.000.- EUR pour le porter de son montant actuel de 660.000.- EUR au montant de 3.160.000.- EUR, par l'émission de 25.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune, à souscrire et à libérer en espèces par la société "LUXAVIATION HOLDING COMPANY", une société anonyme ayant son siège social à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante mille euros (660.000.- EUR) à trois millions cent soixante mille Euros (3.160.000.-EUR) par l'émission de vingt cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en espèces comme suit:

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

"LUXAVIATION HOLDING COMPANY", une société anonyme ayant son siège à L-244 9 Luxembourg, 11, boulevard Royal, L-2449,

ici représentée par Monsieur Patrick HANSEN, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur pouvant engager la société par sa seule signature,

laquelle société, représentée comme dit est, a déclaré souscrire aux vingt cinq mille actions nouvelles (25.000), et a déclaré de les avoir entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions cent soixante mille euros (3.160.000- EUR) représenté par trente et un mille six cents (31.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HANSEN, M. NEZAR, R. LEIBOFF, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2009. Relation: LAC/2009/33900. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009114717/75.

(090138152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

JAS Worldwide, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.752.044,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.671.

In the year two thousand and nine, on the tenth of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of JAS Worldwide, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 13,752,044 (thirteen million seven hundred fifty-two thousand and forty-four Euro) and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 139.671 (the "Company").

There appeared:

- Trident Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 13,484,754 (thirteen million four hundred eighty-four thousand seven hundred fifty-four euros) and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 138.308, and

- Universi Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of the State of the Georgia, United States of America, having its principal address at 5424 Glenridge Drive, NE Atlanta, GA 30342, Georgia, United States of America, registered with the Georgia Secretary of State, Division of Corporations, under file number 0133842,

together the "Shareholders".

Here both represented by Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg by virtue of powers of attorney.

The said proxies, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, through their attorney, request the notary to act that:

(i) As appears from the proxies, the 13,752,044 (thirteen million seven hundred fifty-two thousand forty-four) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the power of representation of the Company by creating two categories of managers, namely type A and type B, so that the Company be bound by the joint signature of one type A manager and one type B manager;
2. Subsequent amendment of articles 11, 12 and 13 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders resolved to amend the power of representation of the Company by creating two categories of managers, namely type A and type B, so that the Company be bound by the joint signature of one type A manager and one type B manager.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolved to amend articles 11,12 and 13 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société JAS Worldwide, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 13.752.044 EUR (treize millions sept cent cinquante-deux mille quarante-quatre Euro) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.671 (la "Société").

Ont comparu:

- Trident Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 13.484.754 EUR (treize millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-quatre Euro) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.308; et

- Universi Universi Limited Partnership, une société de droit de l'Etat de Georgie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principale au 5424 Glenridge Drive, NE Atlanta, GA 30342, Georgie, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au "Georgia Secretary of State, Division of Corporations", sous le numéro 0133842,

ensemble les "Associé",

ici représentés par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur représentant, prient le notaire d'acter que:

(i) Il ressort des procurations que les 13.752.044 (treize millions sept cent cinquante-deux mille quarante-quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du pouvoir de représentation de la Société par la création de deux catégories de gérants, à savoir des gérants de type A et de type B, de sorte que la Société soit liée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B;

2. Modification subséquente des articles 11, 12 et 13 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier le pouvoir de représentation de la Société en créant deux catégories de gérants, à savoir des gérants de type A et de type B, de sorte que la Société soit liée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier les articles 11, 12 et 13 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points ci l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27702. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009114724/191.

(090138187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Atlantic Trans-National S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114729/10.

(090137956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Société Luxembourgeoise de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.824.

L'an deux mille neuf, le six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A.", avec siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 96.824, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1274 du 2 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas RENTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc WINANDY, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Conny WANTZ, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 4. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

Toutes prestations de services en général, de consultance, d'assistance administrative, financière et techniques.

L'activité d'agent ou de mandataire commercial et industriel.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (200.000.- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 4. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

Toutes prestations de services en général, de consultance, d'assistance administrative, financière et techniques.

L'activité d'agent ou de mandataire commercial et industriel.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Rentz, Winandy, Wantz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33042. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009114711/76.

(090138361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.786.

*Extrait des Résolutions des associés
de Griffin Investments Partners Holding S.à r.l. du 17 août 2009*

Le 17 août 2009 les associés de Griffin Investments Partners Holding S.à r.l. ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant C et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mme Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant C de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009114682/17.

(090137827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.397.

In the year two thousand nine, on the twelfth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "LUXAVIATION HOLDING COMPANY", a société anonyme having its registered office in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 July 2009, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of Association have not been amended since today.

The meeting was opened by Mr Patrick HANSEN, company director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Knut REINERTZ, employee, residing in Bertrange.

The meeting elected as scrutineer Ms Romina LEIBOFF, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of LUXAVIATION HOLDING COMPANY by an amount of 2,500,000.- EUR in order to raise it from its present amount of 1,320,000.- EUR to 3,820,000.- EUR by the issuance of 25,000 new shares with a par value of 100.- EUR each to be subscribed and paid-up by the following contributions in cash:

- Mr Alain Lam Thuon Mine: 1,764 shares
- Mr Bruno Beernaerts: 1,764 shares
- Victor Real Estate Services Ltd: 5,000 shares
- ECP Investments SA LTD: 16,472 shares

2. Waiver by the current shareholders of their preferential subscription rights.

3. Subsequent amendment of article 3, first paragraph, of the articles of association.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of two million five hundred thousand Euro (2,500,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of one million three hundred and twenty thousand euro (1,320,000.- EUR) to three million eight hundred and twenty thousand Euro (3,820,000.- EUR) by the issuance of twenty-five thousand (25,000) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The current shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared, the first three subscribers hereafter mentioned

and duly represented by Mr Patrick HANSEN, prenamed,

by virtue of three proxies given on July 24, 2009 and the fourth subscriber, duly represented by Mr. Patrick Hansen and Mr. Knut Reinertz, as per general power of attorney given on October 8th, 2008,

which declared to subscribe for the present increase of capital in the following proportions:

- Mr Alain Lam Thuon Mine, with address at 24, rue Dr. Ernest Feltgen, L-7531, Mersch:	1,764 shares;
- Mr Bruno Beernaerts, with address at 42, rue Alphonse Munchen, L-2172, Luxembourg:	1,764 shares;
- Victor Real Estate Services Ltd, with registered address at R.G. Hodge Plaza, 3 rd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands:	5,000 shares;
- ECP Investments S.A. LTD, a corporation organized and existing under the laws if the British Virgin Islands, with registered office at the offices of Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands:	16,472 shares.
Total:	25,000 shares;

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of two million five hundred thousand Euro (2,500,000.- EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

The said proxies and a copy of the general power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 3. 1st paragraph.** The subscribed share capital is fixed at three million eight hundred and twenty thousand euro (3,820, 000.-€) divided into thirty-eight thousand two hundred (38,200) shares having a par value of one hundred euro (100.-EUR) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately THREE THOUSAND EURO (EUR 3,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le douze août.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXAVIATION HOLDING COMPANY", une société anonyme ayant son siège social à 11, boulevard Royal, L-244 9 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 juillet 2009, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick HANSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Knut REINERTZ, employé privé, demeurant à Bertange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Romina LEIBOFF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social de LUXAVIATION HOLDING COMPANY d'un montant de 2.500.000.- EUR pour le porter de son montant actuel de 1.320.000.- EUR au montant de 3.820.000.- EUR, par l'émission de 25.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune, à souscrire et à libérer par les apports en espèces suivants:

- Mr Alain Lam Thuon Mine: 1.764 actions
- Mr Bruno Beernaerts: 1.764 actions
- Victor Real Estate Services Ltd: 5.000 actions
- ECP Investments SA LTD: 16.472 actions

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

3. Modification subséquente de l'article 3 1^{er} alinéa des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent vingt mille euros (1.320.000.-EUR) à trois millions huit cent

vingt mille Euros (3.820.000.- EUR) par l'émission de vingt cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes, les trois premiers souscripteurs mentionnés ci-après, ici représentés par Monsieur Patrick HANSEN, prénommé, en vertu de trois procurations données le 24 juillet 2009,

et le quatrième souscripteur est représenté par Monsieur Patrick HANSEN, prénommé, et Monsieur Knut REINERTZ, prénommé, en vertu d'un pouvoir général donnée le 8 octobre 2008, lesquels ont déclaré souscrire à la présente augmentation de capital dans les proportions suivantes:

- Monsieur Alain Lam Thuon Mine, demeurant au 24, rue Dr. Ernest Feltgen, L-7531, Mersch: . . .	1.764 actions;
- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant au 42, rue Alphonse Munchen, L-2172, Luxembourg:	1.764 actions;
- Victor Real Estate Services Ltd, une société ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 3 rd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands:	5.000 actions;
- ECP Investments S.A. LTD, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands:	16.472 actions;
Total: vingt cinq mille	(25.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Lesdites procurations ainsi qu'une copie du pouvoir général resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions huit cent vingt mille euros (3.820.000.- EUR) représenté par trente huit mille deux cents (38.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HANSEN, K. REINERTZ, R. LEIBOFF, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2009. Relation: LAC/2009/33899. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009114716/168.

(090138159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Fondation Francois-Elisabeth, Fondation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg G 86.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial C N° 449 du 7 octobre 1992. Approuvée par arrêté grand-ducal du 29 juin 1992, publié au Mémorial C N° 556 du 28 novembre 1992. Statuts modifiés en date du 19 juillet 2000 par acte du même notaire, publié au Mémorial C N° 175 du 7 mars 2001. Approuvé par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000.

Bilan au 31 décembre 2008

(exprimé en EUR)

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE	131 069 813,09	CAPITAUX PROPRES	78 339 443,25
ACTIF CIRCULANT	63 995 049,35	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . .	11 142 611,53
COMPTES DE			
REGULARISATION	586 003,05	DETTES	100 644 993,92
		COMPTES DE REGULARISATION	30 186,86
		BENEFICE DE L'EXERCICE	<u>5 493 629,93</u>
	<u>195 650 865,49</u>		<u>195 650 865,49</u>

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2008

(exprimé en EUR)

RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 898 505,76
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	9 189 439,95
RESULTAT FINANCIER	-2 284 803,89
RESULTAT COURANT	6 130,30
RESULTAT EXCEPTIONNEL	<u>5 487 499,63</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>5 493 629,93</u>

Budget de l'exercice 2009

(exprimé en EUR)

CHARGES D'EXPLOITATION	-116 547 264,00
RESULTAT FINANCIER	-1 498 063,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	110 420 972,00
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	8 631 741,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 007 386,00

Composition actuelle du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008

Monsieur Raymond LIES, directeur général et médical, Kayl
 Madame Marie-Eugénie KNEPPER, en religion Soeur Marie-Eugénie KNEPPER, Luxembourg
 Madame Paule DETAMPEL, en religion Soeur Paule DETAMPEL, Luxembourg
 Monsieur Franz SCHILTZ, Gostingen
 Monsieur le Chanoine Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, Luxembourg
 Monsieur Romain MAUER, employé, Luxembourg
 Monsieur Frank WAGENER, Brouch
 Monsieur Paul SCHMIT, Alzingen
 Monsieur Norbert NICK, retraité, Esch/Alzette
 Monsieur Claude SEYWERT, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Fondation François-Elisabeth

M. Le Dr Raymond Lies / M. Christian Oberlé

Administrateur-Directeur Général / Directeur Administratif

Référence de publication: 2009114772/52.

(090138394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Fondation Francois-Elisabeth, Fondation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg G 86.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial C N° 449 du 7 octobre 1992. Approuvée par arrêté grand-ducal du 29 juin 1992, publié au Mémorial C N° 556 du 28 novembre 1992. Statuts modifiés en date du 19 juillet 2000 par acte du même notaire, publié au Mémorial C N° 175 du 7 mars 2001. Approuvé par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000.

Bilan au 31 décembre 2005

(exprimé en EUR)

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE	170 823 735,78	CAPITAUX PROPRES	100 612 563,49
ACTIF CIRCULANT	110 282 331,57	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . .	8 826 119,96
COMPTES DE REGULARISATION	264 205,71	DETTES	170 104 235,90
		COMPTES DE REGULARISATION	25 783,21
		BENEFICE DE L'EXERCICE	<u>1 801 570,50</u>
	<u>281 370 273,06</u>		<u>281 370 273,06</u>

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005

(exprimé en EUR)

RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 266 842,46
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	9 664 933,64
RESULTAT FINANCIER	-1 871 908,49
RESULTAT COURANT	-2 473 817,31
RESULTAT EXCEPTIONNEL	<u>4 275 387,81</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 801 570,50

Budget de l'exercice 2006

(exprimé en EUR)

CHARGES D'EXPLOITATION	-94 133 144,00
RESULTAT FINANCIER	-1 476 558,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	86 488 396,00
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	10 336 647,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 215 341,00

Composition actuelle du Conseil d'Administration pour l'exercice 2005

Monsieur Paul-Henri MEYERS, docteur en droit, Luxembourg, Président

Monsieur Raymond LIES, directeur général et médical, Kayl

Madame Marie-Eugénie KNEPPER, en religion Soeur Marie-Eugénie KNEPPER, Luxembourg

Madame Paule DETAMPEL, en religion Soeur Paule DETAMPEL, Luxembourg

Monsieur Franz SCHILTZ, Gostingen

Monsieur le Chanoine Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, Luxembourg

Monsieur Romain MAUER, employé, Luxembourg

Monsieur Frank WAGENER, Brouch

Monsieur Paul SCHMIT, Alzingen

Monsieur Norbert NICK, retraité, Esch/Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Fondation François-Elisabeth

M. Le Dr Raymond Lies / M. Christian Oberlé

Administrateur-Directeur Général / Directeur Administratif

Référence de publication: 2009114773/52.

(090138388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Valentina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.893.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IAMP AGRICOLA FORESTALE S.r.l., con sede in Roma, Via Po 152, capitale sociale Euro 104.000, codice fiscale, partita IVA e numero di iscrizione nel Registro delle Imprese di Roma: 04905571008;

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 juillet 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentées comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VALENTINA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à UN MILLION CENT TRENTE MILLE EUROS (EUR 1.130.000,-) divisé en ONZE MILLE TROIS CENTS (11.300) d'actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.
- 3) Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

L'Actionnaire unique déclare (i) qu'il souscrit les ONZE MILLE TROIS CENTS (11.300) d'actions de la Société et (ii) qu'il libère les actions souscrites entièrement par voie d'apport en nature consistant en:

Un immeuble, sis à Roma, Via della Giustiniana décrit ci-après:

- foglio 114, particella 1066 sub 501, zona censuaría 6, categoria A/2, classe 8, vani 2,5, rendita catastale Euro 561,65;
- foglio 114, particella 1066 sub 508, zona censuaría 6, categoria A/2, classe 8, vani 2,5, rendita catastale Euro 561,65
- foglio 114, particella 1066 sub 509, zona censuaría 6, categoria A/2, classe 8, vani 2,5, rendita catastale Euro 561,65
- foglio 114, particella 1066 sub 510, zona censuaría 6, categoria A/2, classe 8, vani 2,5, rendita catastale Euro 561,65
- foglio 114, particella 1066 sub 511, zona censuaría 6, categoria C/3, classe 3, mq. 65, rendita catastale Euro 328,98
- foglio 114, particella 391 sub 503, zona censuaría 6, categoria C/3, classe 3, mq. 128, rendita catastale Euro 647,84

- foglio 114, particella 391 sub 504, zona censuaria 6, categoria A/10, classe 1, vani 2, rendita catastale Euro 1.466,74
- foglio 114, particella 391 sub 538, zona censuaria 6, categoria A/10, classe 2, vani 2,5, rendita catastale Euro 2.136,44

Quote part de deux dixièmes (2/10) indivis de l'area pertinenziale, reprise au cadastre Fabbricati de la commune de Rome foglio 114, particella 391 sub 552 (BCNC)

Quote part de un dixième (1/10) indivis de la strada di accesso, reprise au cadastre Fabbricati de la commune de Rome, foglio 114, particella 391 sub 553 (BCNC).

Titre de propriété

La société IAMP AGRICOLA FORESTALE S. r.l., prédésignée, est devenue propriétaire de l'immeuble suivant acte de fusion reçu par Maître Anderlini, notaire de résidence à Rome en date du 21 avril 1995, sous le numéro 25378 de son répertoire.

Conditions de l'apport immobilier:

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte d'une déclaration faite par Maître Riccardo DE CORATO, notaire de résidence à Rome, en date du 1^{er} juillet 2009 que l'immeuble n'est grevé d'aucune inscription hypothécaire.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à la société IAMP AGRICOLA FORESTALE S. R.L., actionnaire de la société, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Monsieur Antonio MAESTOSO, né à Avellino, le 6 mai 1960, demeurant à Rome, Piazza Santa Maria di Galeria 2, est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les actionnaires donnent par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le prédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises "Alter Audit S.à r.l.", L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, en date du 21 juillet 2009, dont la conclusion est la suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 11.300 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 100 chacune.

A la demande du Fondateur, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis au Fondateur de la Société, le notaire instrumentaire et les autorisés concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.

Ledit rapport restera, après avoir été paraphé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3, 26-5 et 26-1, paragraphe (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500,-

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommée aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution:

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à Stravolos center, Office 204 Stravolos, Strovolou 77, P.C. 2018 Nicosia, Chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution:

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution:

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. MORESCHI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30168. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009114720/197.

(090138164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Solsticium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Solsticium S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114792/13.

(090138043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Fondation Francois-Elisabeth, Fondation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg G 86.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial C N° 449 du 7 octobre 1992. Approuvée par arrêté grand-ducal du 29 juin 1992, publié au Mémorial C N° 556 du 28 novembre 1992. Statuts modifiés en date du 19 juillet 2000 par acte du même notaire, publié au Mémorial C N° 175 du 7 mars 2001. Approuvé par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000.

Bilan au 31 décembre 2004
(exprimé en EUR)

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE	184 710 388,74	CAPITAUX PROPRES	113 942 962,85
ACTIF CIRCULANT	96 771 748,72	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . .	7 018 616,06
COMPTES DE			
REGULARISATION	264 780,53	DETTES	164 430 213,63
PERTE DE L'EXERCICE	3 677 222,49	COMPTES DE REGULARISATION	32 347,94
	<u>285 424 140,48</u>		<u>285 424 140,48</u>

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004
(exprimé en EUR)

RESULTAT D'EXPLOITATION	-11 739 629,84
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	9 664 933,63
RESULTAT FINANCIER	-1 702 167,61
RESULTAT COURANT	-3 776 863,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL	99 641,33
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>-3 677 222,49</u>

Budget de l'exercice 2005
(exprimé en EUR)

CHARGES D'EXPLOITATION	-91 254 790,00
RESULTAT FINANCIER	-1 820 665,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	83 873 315,00
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	10 298 458,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 096 318,00

Composition actuelle du Conseil d'Administration pour l'exercice 2004

Monsieur Paul-Henri MEYERS, docteur en droit, Luxembourg, Président

Monsieur Raymond LIES, diecteur général et médical, Kayl

Madame Marie-Eugénie KNEPPER, en religion Soeur Marie-Eugénie KNEPPER, Luxembourg

Madame Paule DETAMPEL, en religion Soeur Paule DETAMPEL, Luxembourg

Maître Jean-Louis SCHILTZ, avocat, Luxembourg

Monsieur Franz SCHILTZ, Gostingen

Monsieur le Chanoine Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, Luxembourg

Monsieur Romain MAUER, employé, Luxembourg

Monsieur Frank WAGENER, Brouch

Monsieur Paul SCHMIT, Alzingen

Monsieur Norbert NICK, retraité, Esch/Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Fondation François-Elisabeth

M. Le Dr Raymond Lies / M. Christian Oberlé

Administrateur-Directeur Général / Directeur Administratif

Référence de publication: 2009114777/52.

(090138384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Primafina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIMAFINA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009114782/12.

(090137928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

GVP Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 135.661.

L'an deux mil neuf, le deux juillet

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société "VAVATE IMMOBILIER" SA avec son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, ici représentée par la société SEREN S.à.r.l., avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B110588, en sa qualité d'administrateur-délégué, elle-même représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de BIEN, consultant demeurant à Wiltz.

2. La société "RANGIROA" Sàrl avec son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, ici représentée par la société SEREN S.à.r.l., pré qualifiée, en sa qualité d'administrateur-délégué, elle-même représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de BIEN, consultant demeurant à Wiltz.

Lesquelles comparantes, tel que représentées, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée GVP IMMOBILIER a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 24 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations numéro 449 du 21 février 2008, et rectifiée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations numéro 1400 du 06 juin 2008

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 135661,
- qu'elle a un capital d'un million deux cent mille euros (1.200.000.- EUR) divisé en neuf mille six cents parts sociales (9.600) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune,
- que les comparants possèdent 100% du capital de la société à responsabilité limitée GVP IMMOBILIER avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités,

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

Les comparantes décident d'augmenter le capital social de la société de la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- €) par la création de 280 parts nouvelles toutes souscrites par la société VAVATE IMMOBILIER préqualifiée pour porter le capital de la société de son montant actuel un million deux cent mille euros (1.200.000.- EUR) divisé en neuf mille six cents parts sociales (9.600) parts sociales à celui de un million deux cent trente-cinq mille euros (1.235.000,-€) divisé en neuf mille huit cent quatre-vingts (9.880) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

La souscription est faite par un apport d'une créance tel qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant qui le constate expressément.

En suite de quoi, les comparantes décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent trente-cinq mille euros (EUR 1.235.000,-), divisé en neuf mille huit cent quatre-vingts parts sociales (9.880 parts sociales) d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 600.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 juillet 2009 - WIL/2009/566 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication de Mémorial.

Wiltz, le 11 août 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009114769/52.

(090138109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 5.322.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FONCIER & PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114797/12.

(090138395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Sub Albion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.765.

Vertrag über den Kauf von Gesellschaftsanteilen vom 17. Juli 2009

Winchester JV S.à r.l., Luxembourg verkauft 1.250 A-Anteile der Gesellschaft Sub Albion S.à r.l. an die Gesellschaft Jemampir C.V., Amsterdam, Niederlande.

Vereinbarung zum Anteilsübertrag vom 24. Juli 2009

SBRE Winchester A Investor S.à r.l. überträgt 1.250 B-Anteile der Gesellschaft Sub Albion S.à r.l. an die Gesellschaft Winchester JV S.à r.l.

Nach den vorstehenden Anteilsübertragungen sind die Anteile der Gesellschaft wie folgt verteilt:

Winchester JV S.à r.l.	10.000 A-Anteile
	1.250 B-Anteile
Jemampir C.V.	1.250 A-Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. August 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009114635/21.

(090137574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Sibgrave Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.557.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 17 août 2009 à 10.00 heures

Veillez prendre note que le siège de la société Patrimonium Consultants Sàrl n'est plus au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, mais au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

Catégorie A:

M. Manuel Martin Calcáneo Gutierrez, économiste, demeurant Avd. Adolfo Ruiz Cortinez n° 1304, Colonia Periodista, Villahermosa, Tabasco (Mexique).

Catégorie B:

Me Beatriz Garcia, Avocate, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
Patrimonium Consultants Sàrl, avec siège social au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
Est renommée Commissaire aux comptes:
Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte Croix.
Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009115846/25.

(090138482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Apollo CTN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.484.

1/ En date du 10 octobre 2008, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Kevin McGrath, avec adresse au 19, Elm Avenue, W5 3XA Londres, Royaume Uni, a cédé la totalité de ses 325 parts sociales à Trazer Limited avec siège social au 57/63, Line Wall Road, Gibraltar qui les acquiert.
- l'associé Martin Sheppard, avec adresse au 53, Etchingham Park Road, N3 2EB Finchley Londres, Royaume Uni, a cédé la totalité de ses 162 parts sociales à Trazer Limited, précité.

2/ En date du 13 août 2009, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé SPG Intercity Geneva, avec siège social au 36, Route de Chêne, 1211 Genève 17, Suisse, a cédé la totalité de ses 324 parts sociales à Real Estate Participations and Investments S.A., avec siège social au 36, Route de Chêne, 1208 Genève, Suisse, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Lynten Limited, avec siège social au 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, détient 3 083 parts sociales
- Apollo European Real Estate Fund II, L.P., avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, DEI9808 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis, détient 12 010 parts sociales
- Apollo European Real Estate Fund II (Euro), L.P., avec siège social au 2, Manhattanville Road, NY 10577 Purchase, Etats-Unis, détient 2 759 parts sociales
- Real Estate Participations and Investments S.A., précité, détient 324 parts sociales
- Leopold Noe, avec adresse au 5, Wigmore Street, W1U 1PB Londres, Royaume Uni, détient 974 parts sociales
- Ivor Smith, avec adresse au 3, Shirehall Lane, NW4 2PE Londres, Royaume Uni, détient 487 parts sociales
- Trazer Limited, précité, détient 487 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009118254/29.

(090142278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Nexialus Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 101.937.

Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la société

L'an deux mille neuf, le 20 janvier à 10.00 heures, au siège social de la société, s'est déroulée l'Assemblée générale des actionnaires de la Sàrl Nexialus Automation.

Société constituée le 8 juillet 2004 par-devant le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange dont le siège social se situe à L-5326 Contern, rue Edmond Reuter, 24.

Société immatriculée au RC numéro B 101937 et dont le matricule est le 2004 2413 896.

Tous les associés sont présents et forment ensemble l'intégralité du capital social.

La séance est présidée par Monsieur Vincent Marin.
Monsieur Renaud Marin est secrétaire.

Ordre du jour

Démission de Monsieur Vincent Marin de son poste de gérant.

Délibération

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Vincent Marin de son poste de gérant. Renaud Marin reste seul gérant.

La séance est levée à 10.30 heures.

Marin Renaud / Marin Vincent.

Référence de publication: 2009115857/23.

(090138750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Brighton International Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pipolo Invest s.à r.l.).**

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 146.627.

L'an deux mil neuf, le premier juillet.

Pardevant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie SCHUL; administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4961 Clemency, 2c, rue des Jardins, agissant au nom et pour compte de la société FORTUNE FINANCIALS HOLDING Inc. C/O Overseas Management Company (Anguilla) Limited First Anguilla Trust Company Limited Mitchell House, P.O. Box 174, The Valley, Anguilla British Est Indies.

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

agissant en sa qualité d'unique associée (suite à une cession de parts sous seing privé) annexée au présent acte de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "PIPOLO INVEST S.à.r.l.", avec siège à L- 4963 Clemency, 9, rue Basse (RCS B No 146.627), constituée suivant acte notarié du 11 juin 2009, en voie de publication.

Lequel comparant, ès qualité a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Nouvelle répartition du capital social

Suite à la cession de parts sous seing privé, le capital social est souscrit par la société FORTUNE FINANCIALS HOLDING Inc, préqualifiée.

2. Changement de la raison sociale en BRIGHTON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à.r.l."

Suite à ce changement l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société prend la dénomination de "BRIGHTON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à.r.l."

3. Changement de l'adresse du siège à L- 4961 Clemency, 2c, rue des Jardins.

4. Ajoute à l'objet social des activités suivantes, ainsi qu'à l'article 2 des statuts est complété comme suit: La société a encore pour objet le commerce dans le sens le plus large du terme.

5. Gérance

Démission de Monsieur Philippe VANDERHOVEN en tant que gérant.

Est nommée gérante: Madame Christine DODEUR; agent logistique, née le 15 novembre 1973 à Verviers (B), demeurant à B-6740 Etalle, 7, rue la Pièce.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SCHUL, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 02 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7726. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 09 juillet 2009.

Georges d'HUART.

89230

Déclaration

Le notaire déclare que l'adresse de la société FORTUNE FINANCIALS HOLDING Inc est:
Wickhams Cay, 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009117921/46.

(090141686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.318.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.398.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

WP International Holdings I LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, established and having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 18, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP LUXCO II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number N°87.398, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on May 15th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1137 on July 27th, 2002. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on December 19th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°371 on February 19th, 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000), so as to raise it from its current amount of four million two hundred and eighteen thousand seven hundred euro (EUR 4,218,700) up to four million three hundred and eighteen thousand seven hundred euro (EUR 4,318,700) by issuing one thousand (1,000) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, to be subscribed by WVP International Holdings I LLC, aforementioned, for the price of one hundred thousand euro (EUR 100,000), which contribution shall be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at four million three hundred and eighteen thousand seven hundred euro (EUR 4,318,700) represented by forty-three thousand one hundred and eighty-seven (43,187) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000), so as to raise it from its current amount of four million two hundred and eighteen thousand seven hundred euro (EUR 4,218,700) up to four million three hundred and eighteen thousand seven hundred euro (EUR 4,318,700) by issuing one thousand (1,000) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The one thousand (1,000) new shares are subscribed by WVP International Holdings I LLC, aforementioned, for the price of one hundred thousand euro (EUR 100,000).

The shares so subscribed by WVP International Holdings I LLC, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred thousand euro (EUR 100,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at four million three hundred and eighteen thousand seven hundred euro (EUR 4,318,700) represented by forty-three thousand one hundred and eighty-seven (43,187) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

WP International Holdings I LLC, une limited liability company, constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mlle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 18 juin 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP LUXCO II S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.398, constituée selon acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1137, le 27 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, résidant de Luxembourg, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°371, le 19 février 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100,000) afin de l'augmenter de son montant actuel de quatre millions deux cent dix-huit mille sept cents euros (EUR 4.218.700) jusqu'à quatre millions trois cent dix-huit mille sept cents euros (EUR 4.318.700) par l'émission de mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP International Holdings I LLC, prénommée, pour le prix cent mille euros (EUR 100.000), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital sociale.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre millions trois cent dix-huit mille sept cents euros (EUR 4.318.700), représenté par quarante-trois mille cent quatre-vingt-sept (43.187) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de quatre millions deux cent dix-huit mille sept cents euros (EUR 4.218.700)

jusqu'à quatre millions trois cent dix-huit mille sept cents euros (EUR 4.318.700) par l'émission de mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales nouveaux ont été souscrits par WP International Holdings I LLC, prénommée, pour le prix d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP International Holdings I LLC, prénommée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de cent mille euros (EUR 100.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre millions trois cent dix-huit mille sept cents euros (EUR 4.318.700), représenté par quarante-trois mille cent quatre-vingt-sept (43.187) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. Müller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2009. LAC/2009/24912. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009116320/135.

(090099668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

International Trademarks S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009113065/12.

(090136094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.
